Comité Départemental de la Mayenne de Tir à l'Arc.

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2023.

La séance est ouverte à 18h45 par Bernard BRANGIER, Président du Comité départemental.

Préambule :

Avant d'attaquer l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire, le Président fait part à l'assemblée de la démission du Comité directeur de **Christophe HATTE**, Président du Club du Genest-St-Isle, pour raisons personnelles. Cette démission est actée et entérinée par l'ensemble de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1° - ACCUEIL DES CLUBS.

Présents		
BELLUAU Valentin	Membre Club de Changé	
BELLUAU Emmanuel	Membre Club de Meslay-du-Maine	Membre Comité directeur du CD
BERNARD-DROUET Patrick	Membre Club de Mayenne	Secrétaire du CD
BESNARD Cyril	Membre Club de Meslay-du-Maine	
BOURNEUF Tonny	Membre Club de Meslay-du-Maine	
BRANGIER Bernard	Membre Club de Changé	Président du CD
BRECIN Natacha	Membre Club de Meslay-du-Maine	
COLIN Alain	Membre Club de Meslay-du-Maine	Trésorier du CD
COLIN Marie-Pierre	Présidente Club de Meslay-du-Maine	
DUPUY-SALLE Christophe	Président Club de Laval	
FRETARD Christelle	Membre Club de Meslay-du-Maine	
GÉNIN Frédéric	Membre Club de Changé	Membre Comité directeur du CD
GESBERT Sébastien	Président Club d'Evron	
GUERRIER Norbert	Président Club de Gorron	
GOUIN Stéphane	Membre Club de Mayenne	
LHUISSIER Angélique	Membre Club de Meslay-du-Maine	
MORAN Stéphanie	Présidente Club de Changé	
PARIZET Nicolas	Président Club de Château-Gontier	
SALMON Eric	Membre Club du Genest-St-Isle	Membre Comité directeur du CD
SAUVAGE Anthony	Membre Club de Changé	Membre Comité directeur du CD
SONNET Romain	Membre Club de Laval	
Absents		
BENOIST Eric	Membre du Comité directeur	Excusé
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne et membre du Comité directeur	Excusé, représenté par Stéphane GOUIN

GUILMARD Élisabeth	Présidente Club du Horps	Non excusée, non représentée
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle et membre du Comité directeur démissionnaire	Excusé, représenté par Eric SALMON
HERVÉ Florian	Vice-Président CD 53	Excusé

Sur les neuf clubs que compte le département, six Président(e)s et donc clubs sont présents à cette Assemblée Générale Ordinaire (Changé, Château-Gontier, Evron, Gorron, Laval et Meslay-du-Maine). Deux sont absents excusés et représentés (Le Genest-St-Isle et Mayenne) et un est absent, non excusé ni représenté (Le Horps). 21 archers sont présents à cette Assemblée au lieu de 19 à l'Assemblée précédente.

Par ailleurs, le quorum étant largement atteint (28 voix sur 29), l'assemblée peut valablement délibérer.

2° - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2022/2023.

Le rapport moral et d'activité présenté par le Président Bernard BRANGIER détaille les points suivants :

Organisation et aide aux différents championnats départementaux :

- Championnat départemental à 18 mètres à Meslay les 14 et 15 janvier 2023 ;
- Double mixte organisé par le club de Changé le 1er avril 2023 ;
- Championnat départemental TAEN et I au Genest-Saint-Isle le 11 juin 2023.

Demandes de subventions au Conseil départemental et à l'ANS (Agence Nationale du Sport) :

Le Conseil départemental a versé **1 464 €** et l'ANS **1 500 €**, ce qui a permis au CD de financer pour partie les actions suivantes :

- Organisation et prise en charge financière partielle de stages de perfectionnement, qui remportent un vif succès :

  - 14 demi-journées de stages, soit 49 heures ;
  - 87 participations d'archers sur la fin 2022 (4 journées) ;
  - 60 participations d'archers sur les 4 premiers mois de 2023 (3 journées).
  -

  Soit 147 participations d'archers équivalant à 514,5 heures, pour un montant global de **2 414,34 €**.

- Participation aux frais de formation des arbitres et entraîneurs pour un montant de **585 €**.

- Participation à différents frais lors de tournois débutants ou sélectifs (flèches de progression, blasons et médailles, etc.).

3° - POINT SUR LES LICENCES AU 20/10/2023.

CLUBS	LICENCES PRISES	LICENCES EN COURS	TOTAL
CHANGÉ	46	2	48
CHÂTEAU-GONTIER	19	?	19
ÉVRON	25	1	26
GORRON	12	2	14
LE GENEST-ST-ISLE	27	2	29
LE HORPS	9	?	9
LAVAL	64	10	74
MAYENNE	38	1	39
MESLAY-DU-MAINE	44	5	49
TOTAL	**284**	**23**	**307**

Il ressort que le nombre de licences prises est inférieur de 10 unités à celui d'il y a un an (**317**). Toutefois, il faudra faire le point de la saison après la prise des licences « Découverte » éventuelles en mars 2024.

4° - PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (01/09/2022-31/08/2023).

Le **bilan** présenté sous Powerpoint aux Clubs et largement commenté par Alain COLIN, Trésorier du Comité, est équilibré à **15 232,88 €** (Actif/Passif).

Par ailleurs, le compte courant s'élève à **859,20 €**, le compte épargne à **14 076,48 €** et les espèces à **23,20 €**.

(détail joint en annexe 1)

Le **compte de résultat** présenté fait état de **5 135,92 €** de Charges, **6 485,66 €** de Produits et d'un résultat positif de l'exercice de **1 349,74 €,** en augmentation par rapport à l'exercice précédent (**399,01 €**).

(détail joint en annexe 2)

A la suite de cette présentation, quitus est donné au Trésorier à l'unanimité de l'assemblée.

5° - PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROCHAIN EXERCICE (01/09/2023 – 31/08/2024).

Le **budget prévisionnel** du prochain exercice présenté sous Powerpoint aux Clubs et commenté par Alain COLIN, est équilibré à **7 090,00 €**.

(détail joint en annexe 3)

Par ailleurs, un montant de **1 500 €** ayant été provisionné en charge dans le budget prévisionnel du prochain exercice afin que le CD participe aux frais de déplacement des archers lors des différents Championnats de France, l'Assemblée a délibéré et entériné à la majorité absolue de 15 voix (8 Président(e)s et 7 membres du Comité directeur présents) cette dépense de **1 500 €** et donc validé le budget prévisionnel.

(voir projet entériné en annexe 4)

6° - PROJET 2023/2024.

Le projet du prochain exercice, présenté par Bernard BRANGIER consistera à :

- **faire vivre le site internet du CD** par l'ajout de photos, de résultats et d'informations diverses au niveau départemental, régional ou national, émanant des Clubs suite à leurs différents tournois ou manifestations ; Eric BENOIST, Webmaster du site se plaignant du peu d'informations transmises ;

- **refaire des séances de formation/perfectionnement tant en salle qu'à l'extérieur**. D'ores et déjà, 4 demi-journées sont programmées en salle sur la fin de l'année 2023 (23/09 et 11/11).
  Par ailleurs, un calendrier de 4 demi-journées en salle (13/01 et 24/02/2024) et 4 à l'extérieur (13/04 et 25/05/2024) est déjà élaboré pour le premier semestre 2024 ;

- **organiser le Trophée des Mixtes 2024**. Le tournoi sera organisé en salle par le Club d'Evron le **samedi 6 avril 2024**, aidé par des bénévoles des autres clubs (2 par club).Les modalités en seront détaillées lors d'une prochaine réunion du Comité directeur.

7° - RAPPEL DES DATES DES TOURNOIS JEUNES/DÉBUTANTS EN SALLE.

Dates	Lieux	Catégories	Observations
18/11/2023	Meslay-du-Maine	Tir salle	Tournoi jeunes/débutants
09/12/2023	Changé	Tir salle	Tournoi jeunes/débutants
11/03/2024	Mayenne	Tir salle	Tournoi jeunes/débutants

Par ailleurs et pour info ou rappel, le **Championnat départemental à 18 mètres** aura lieu les **20 et 21 janvier 2024** à Mayenne.

8° - PRÉPARATION DU CALENDRIER DES CONCOURS EXTÉRIEUR 2024.
Calendrier prévisionnel des concours extérieur ou autres.

Dates	Lieux	Catégories	Observations
25/05/2024	Meslay-du-Maine	Tir extérieur	Tournoi jeunes/débutants
02/06/2024	Meslay-du-Maine ou Laval (*)	TAEN et I	Championnat départemental
(*) : choix du club en fonction des disponibilités des terrains extérieurs. Les deux clubs doivent se concerter. La date est choisie en fonction des autres compétitions organisées en juin. Le championnat départemental TAE pourrait ne pas être organisé s'il n'y a pas de club hôte.			

9° - ÉLECTION NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR.

Le Comité directeur du CD 53 était constitué de **11 membres** depuis l'Assemblée générale 2022. Suite à la démission de **Christophe HATTE**, le Comité directeur est, au moment de cette Assemblée 2023, constitué de **10 membres**. Or, les statuts prévoient un Comité directeur composé de **12 membres**. Par conséquent, pour compléter le Comité directeur, il a donc été fait appel à candidatures parmi les archers du département.

A la date limite du dépôt des candidatures fixée au **13 octobre 2023**, seuls trois candidats se sont manifestés auprès du Président du Comité départemental : **Valentin BELLUAU** du Club de Changé, **Christelle FRÉTARD** du Club de Meslay-du-Maine et **Romain SONNET** du Club de Laval, pour seulement deux postes vacants.

Pour l'élection de ces nouveaux membres, un vote à bulletin secret est décidé par l'assemblée. Les Clubs présents représentent **28 voix,** en fonction du nombre de leurs licenciés au **31 août 2023** (Changé : 5, Evron : 2, Laval : 7, Mayenne : 3, Le Genest-St-Isle : 3, Meslay-du-Maine : 4, Gorron : 1 et Château-Gontier : 3). Le seul Club absent, représentant 1 voix (Le Horps) n'ayant pas donné pouvoir, ne participe pas au vote.

A l'issue de ce vote, après dépouillement, **Christelle FRÉTARD** obtient 26 voix sur 28 exprimées et est donc élue au premier tour.
Valentin BELLUAU et **Romain SONNET** obtiennent chacun 15 voix. Il est donc procédé à un second tour afin de départager les deux candidats. A l'issue de ce second tour, les deux candidats obtiennent chacun 14 voix.
Devant cette nouvelle égalité, il est décidé à l'unanimité de l'assemblée d'adopter la position du Comité régional qui stipule dans ses statuts : « **en cas d'égalité de voix, le candidat le plus jeune est privilégié par rapport au plus âgé, sous réserve que la répartition hommes/femmes soit respectée** ».

Le CD 53 n'étant pas concerné par la répartition hommes/femmes, seul le premier point est retenu. Par conséquent, **Valentin BELLUAU** est élu au bénéfice de l'âge.

Toutefois, compte tenu de ces deux égalités de voix, il est décidé à l'unanimité de l'Assemblée de coopter **Romain SONNET**. Celui-ci sera donc invité à toutes les réunions du Comité directeur, sans pour cela pouvoir prendre part aux votes.

(voir composition nouveau Comité directeur en annexe 5)

10° - QUESTIONS ET INFOS DIVERSES.

a) – Modalités des concours départementaux.

- **contrôle du matériel** : le contrôle du matériel étant, soit un peu perdu de vue, soit pratiqué de manière très aléatoire ou pas du tout pendant les tournois, il est décidé que celui-ci aurait lieu dorénavant systématiquement **15 minutes avant les tirs d'échauffement** et ce pour tous les tournois organisés dans le département ;
- **annulation d'un départ** : pour qu'un départ ait lieu, il faudra impérativement au minimum 8 cibles, 16 archers dont 8 extérieurs au Club organisateur. Si une de ces conditions n'est pas respectée, le départ doit être purement et simplement annulé ou être non sélectif ;
- **rédaction des mandats** : pour respecter les directives de la FFTA, la mention « **tir à 18 mètres** » remplacera la mention « tournoi en salle ». De même, la mention « tournoi qualificatif au championnat de France » devra être remplacée par « **tournoi sélectif au Championnat de France** ». Ces directives sont à effet immédiat.

b) – <u>Assemblée générale du Comité régional</u>.

– cette assemblée se tiendra le **samedi 4 novembre 2023** à Saint-Gilles-Croix de Vie (85).

c) – <u>Formation arbitres</u>.

– pour l'instant, il y a 3 candidats de Meslay-du-Maine et 1 du Genest-St-Isle en cours de formation.

d) – <u>Changement de fonction au Comité directeur</u>.

- Eric BENOIST, jusqu'à présent Secrétaire-adjoint, a souhaité ne plus l'être. Il reste toutefois membre du Comité directeur et Webmaster du site internet du CD 53.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est clôturée par le Président à 20h35.

A Changé le 30 octobre 2023.
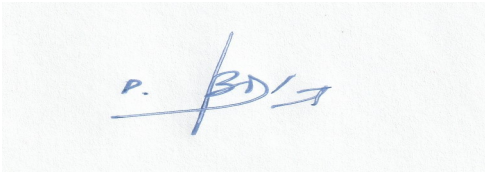
Bernard BRANGIER Président du Comité Départemental	Patrick BERNARD-DROUET Secrétaire du Comité Départemental